

Nova Scotia Teachers Union

Avantages offerts aux membres



Édition 2020



Table des matières

Le Nova Scotia Teachers Union	3
Numéros importants	5
Un regard en arrière.....	6
Cadre constitutionnel du Nova Scotia Teachers Union	9
Possibilités de participation à différents niveaux.....	10
Garanties de protection du bien-être économique	12
Apprentissage professionnel.....	16
Programmes et soutiens supplémentaires	19
Prestations de retraite	21
Affaires publiques.....	23
Relations publiques	24
Personnel-cadre du NSTU	28
Services du NSTU.....	30
Apprenez à connaître le logo du NSTU.....	32

Nova Scotia Teachers Union

Édifice Dr. Tom Parker

3106, chemin Joseph Howe, Halifax, Nouvelle-Écosse B3L 4L7

902-477-5621 • Sans frais 1-800-565-6788

Télécopieur 902-477-3517

www.nstu.ca • nstu@nstu.ca



**Avantages
offerts aux
membres**

Le Nova Scotia Teachers Union

Le Nova Scotia Teachers Union est établi sur les principes de base du syndicalisme, l'entraide mutuelle des enseignants. Depuis 1895, le syndicat est resté fidèle à la charte de ses membres fondateurs :

- unifier et promouvoir la profession enseignante
- améliorer la qualité de l'éducation offerte aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

Tout au long de votre carrière d'enseignant, votre syndicat s'efforcera de défendre et d'améliorer votre apprentissage professionnel et votre bien-être économique.

Les activités d'apprentissage professionnel du NSTU :

- renforcent vos aptitudes à l'enseignement;
- améliorent vos qualifications professionnelles et
- favorisent le développement et l'avancement de votre carrière.

Les garanties de protection du bien-être économique du NSTU :

- protègent vos droits contractuels et légaux;
- améliorent vos conditions de travail;
- accroissent vos salaires;
- augmentent vos avantages sociaux et
- vous assurent une retraite sûre.



**Avantages
offerts aux
membres**

Nova Scotia Teachers Union

Mission

En tant que porte-parole unifié pour la défense des droits et le soutien de tous ses membres, le NSTU assure la promotion et l'avancement de la profession enseignante et de la qualité de l'enseignement public.

Principes

Nos principes sont les suivants :

Le NSTU agit comme principal porte-parole de ses membres :

- en protégeant et en augmentant leurs avantages sociaux;
- en améliorant leurs conditions de travail;
- en favorisant leur bien-être personnel;
- en les tenant au courant et
- en leur offrant la possibilité de participer.

Le NSTU s'engage à être à l'avant-garde des changements en matière d'éducation :

- en maintenant et favorisant l'excellence dans l'enseignement;
- en encourageant l'apprentissage permanent;
- en influant sur les tendances de l'éducation par le biais de la recherche et de l'évaluation et
- en diffusant des informations.

Le NSTU favorise et améliore la qualité de l'enseignement public pour tous les élèves :

- en maintenant un environnement d'apprentissage sûr et sain;
- en faisant progresser la profession;
- en défendant la justice sociale et le syndicalisme;
- en travaillant avec d'autres organisations et avec les partenaires de l'éducation et
- en partageant ses convictions afin d'influer sur l'opinion publique et la politique.

Numéros importants



**Avantages
offerts aux
membres**

Nova Scotia Teachers Union

Téléphone (bureau central)902-477-5621
Numéro sans frais 1-800-565-6788
Télécopieur902-477-3517
Courriel.....nstu@nstu.ca
Site Webwww.nstu.ca

Teachers *Plus* Credit Union

Téléphone902-477-5664
Numéro sans frais 1-800-565-3103
Courriel..... info@teachersplus.ca
Site Webwww.teachersplus.ca

Johnson Inc. (Prestations et assurance)

Renseignements453-9543
Numéro sans frais 1-800-453-9543
Télécopieur902-455-8229
Site Web réservé aux membresjohnson.ca

Ministère de l'Éducation

Renseignements902-424-5168
Ministre.....902-424-4236
Registraire des permis
d'enseignement902-424-6620
Finances.....902-424-5698
Pensions de retraite des enseignants
Numéro local902-424-5070
Numéro sans frais..... 1-800-774-5070
Site Web..... www.gov.ns.ca/finance/pensions

Vous trouverez les noms et les numéros de téléphone des membres du Comité exécutif provincial et des présidents de section locale dans votre Agenda des membres.



Avantages
offerts aux
membres



Un regard en arrière...

L'époque de la fondation

1895/96 – Établissement du Nova Scotia Teachers Union et adoption de la première constitution en vue de :

- promouvoir et unifier la profession;
- communiquer les revendications de la profession au public et à la législature;
- se tenir au courant des tendances internationales;
- améliorer les compétences, les salaires et les conditions de travail des enseignants et
- fournir une protection aux enseignants.

L'époque du développement

Tiré de l'ouvrage « *Story of the Nova Scotia Teachers Union* », de l'ancien directeur général du NSTU, Dr. Norman Fergusson :

- 1921... réorganisation du NSTU, préparation d'une nouvelle constitution et tenue de la première assemblée générale annuelle;
- 1922... publication du premier *NSTU Bulletin*, précurseur du journal *The Teacher*;
- 1942... établissement d'un plan salarial minimum provincial;
- 1946... mise en œuvre d'une échelle des salaires minimums;
- 1949... publication du premier *guide du NSTU*;
- 1953... formation d'une Commission royale unipersonnelle des finances des écoles publiques;
- 1955... mise en œuvre du programme d'établissement des finances de l'éducation;
- 1974... Commission royale des finances de l'éducation;
- 1974... adoption de la *Teachers' Collective Bargaining Act* (Loi sur les négociations collectives des enseignants);
- 1975... Signature de la première convention collective provinciale;
- 1976... Réduction des salaires négociés par la Anti-Inflation Review Board (Commission d'examen pour la lutte contre l'inflation);



**Avantages
offerts aux
membres**

- 1981... Commission des finances de l'éducation;
- 1982... fusion des conseils scolaires en 21 conseils scolaires de districts;
- 1982... fusion des sections locales du NSTU en 21 sections locales de district;
- 1995... Révision de la Loi sur l'éducation et de la *Community College Act* (Loi sur le collège communautaire);
- 1996... fusion des conseils scolaires en sept conseils scolaires régionaux;
- 1997... création du CSANE comme section locale du NSTU;
- 1999... création de la section locale du collège communautaire;
- 2000... division du centre régional d'éducation régional Southwest pour former le centre régional d'éducation de district Tri-County et le centre régional d'éducation de district South Shore;
- 2002... le centre régional d'éducation régional Strait devient le centre régional d'éducation de district Strait;
- 2004... les conseils scolaires Tri-County, South Shore et Strait reprennent leur statut de conseils scolaires régionaux.
- 2012... création de la section locale de la CESP.A.
- 2017... Le projet de loi 75 – Teachers' Professional Agreement and Classroom Improvements Act (loi sur les conventions professionnelles des enseignants et l'amélioration des classes) – impose par la loi une « convention collective » aux enseignants néo-écossais.
- 2018... Le projet de loi 72 sur la réforme de l'éducation retire les administrateurs du NSTU et dissout les conseils scolaires élus dans le système anglais en optant pour des centres régionaux d'éducation.
- 2018... La section locale du Collège communautaire forme son propre syndicat et quitte le NSTU.

L'époque de la transition

L'expansion, le développement, les pressions et les défis connus par le NSTU et la profession depuis le milieu des années 80 ont été et continuent d'être abordés avec la volonté et la détermination exprimées dans les principes initiaux de nos membres fondateurs.

Les exigences sociétales sans précédent imposées aux enseignants sont allées de pair avec une diminution constante du financement public de l'éducation, la réduction et l'élimination du nombre des conseils scolaires et l'établissement du système de collège communautaire.

Depuis les années 90, le concept « en faire plus avec moins de moyens » a imposé, tout comme c'était le cas en 1895, la nécessité d'une organisation puissante pour unifier et promouvoir la profession enseignante en Nouvelle-Écosse. Plus de 100 ans après, cette organisation demeure le Nova Scotia Teachers Union... votre syndicat!



Avantages
offerts aux
membres

LE NSTU, C'EST VOUS ET VOUS ÊTES LE NSTU

Le NSTU, en tant que syndicat démocratique, encourage tous ses membres à participer et à contribuer à son développement. Pour se faire, le syndicat vous offre la possibilité de vous engager à de multiples niveaux :

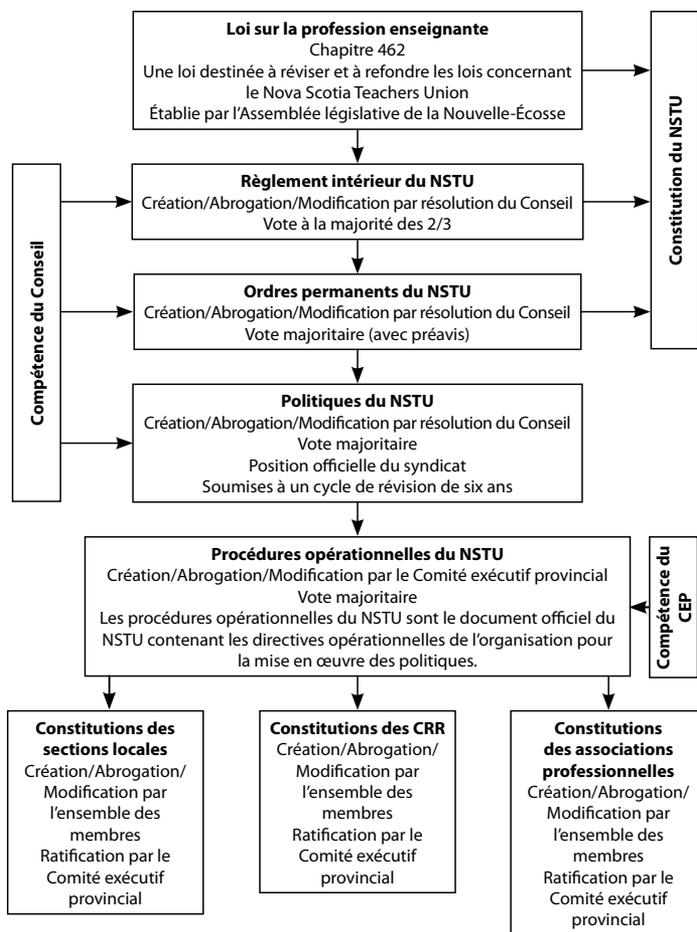
- comme **REPRÉSENTANT DU NSTU** dans votre école;
- comme **MEMBRE DE COMITÉ** ou **MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF** de l'une des 22 sections locales du NSTU;
- comme **PARTICIPANT ACTIF** aux assemblées générales de votre section locale;
- comme **REPRÉSENTANT RÉGIONAL** dans l'un des sept conseils représentatifs régionaux (vous devez tout d'abord faire partie du comité exécutif de votre section locale);
- dans l'une des 21 **ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES** qui représentent des disciplines du curriculum;
- dans l'un des plus de 27 **CONSEILS, COMITÉS PERMANENTS, COMITÉS contractuels, COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI** et **COMITÉS SPÉCIAUX** à l'échelle provinciale;
- comme l'un des 23 membres du **COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL** et
- comme **DÉLÉGUÉ À L'AGA DU CONSEIL** en mai.

« Un pour tous... Tous pour un! »

Cadre constitutionnel du NSTU



Avantages
offerts aux
membres





Avantages
offerts aux
membres

Possibilités de participation à différents niveaux

L'AGA du Conseil

... est l'organe directeur suprême du NSTU. Elle se tient durant une fin de semaine du mois de mai et plus de 350 délégués votants et non votants, les présidents des comités provinciaux, les représentants des associations professionnelles, et des invités assistent aux séances. Les délégués à l'AGA établissent la politique, adoptent le budget annuel, élisent le premier vice-président et discutent des résolutions soumises par les membres par l'intermédiaire de leur section locale, des conseils représentatifs régionaux et des associations professionnelles.

Le Comité exécutif provincial

... comprend un président à plein temps élu au suffrage universel, un premier vice-président élu à l'AGA du Conseil, ainsi qu'un second vice-président et un secrétaire-trésorier élus par les membres du Comité exécutif provincial. Il comprend également 21 membres régionaux élus par les sections locales.

Les membres sont élus pour un mandat de deux ans et se réunissent environ 10 fois par année scolaire pour diriger et superviser le fonctionnement et les affaires du NSTU entre les séances du Conseil.

Les comités provinciaux

... vous offrent une excellente occasion de participer activement à une variété de comités en compagnie de vos collègues de l'ensemble de la province. Chaque année, au mois d'avril, nous sollicitons votre participation à ces comités par le biais de *The Teacher*, le bulletin d'information du NSTU. Vous trouverez dans votre Agenda des membres du NSTU une liste et une description des comités provinciaux.

Les associations professionnelles

... du Nova Scotia Teachers Union représentent plusieurs disciplines du curriculum ainsi que des domaines qui s'y rattachent. Les associations professionnelles assurent la coordination de la journée de conférence d'octobre en proposant des ateliers innovateurs, des conférenciers d'honneur et des activités d'appren-

tissage. Votre affiliation à une association professionnelle vous donne accès à un réseau d'enseignants partageant des intérêts similaires, à des activités de perfectionnement professionnel et à des bulletins d'information. Renseignez-vous auprès de votre représentant du NSTU ou auprès du bureau central du NSTU pour connaître les personnes à contacter. Vous trouverez une liste des associations professionnelles dans votre Agenda des membres du NSTU.



**Avantages
offerts aux
membres**

Les conseils représentatifs régionaux

... (CRR) représentent les intérêts des sections locales du NSTU au sein de la juridiction des divers centres régionaux d'éducation, et ils comportent la participation des dirigeants de votre section locale. Ce palier de gouvernance du NSTU est responsable du maintien de vos avantages en matière de bien-être économique auprès du centre régional d'éducation qui vous emploie. Les membres du CSAP et de la CESPAC n'appartiennent pas à un CRE, car cette fonction est exercée au niveau de la section locale.

La direction de votre section locale

... est composée d'un président et d'un comité exécutif, ainsi que de représentants du NSTU issus de chaque centre éducatif. Adressez-vous à votre représentant du NSTU pour connaître les dates de réunion de votre section locale. La participation aux réunions de votre section locale est un excellent moyen de rencontrer vos collègues du NSTU et de prendre part aux nombreuses activités passionnantes qui permettent à la plus importante organisation d'enseignants du Canada atlantique de bien fonctionner pour les éducateurs!

Les comités de section locale

... fournissent la structure cohésive sur laquelle s'appuie votre section locale. Dès votre entrée au NSTU, votre section locale vous invitera et vous encouragera à participer activement au sein des comités. Les comités ont traditionnellement été le « point de départ » pour les centaines d'enseignants qui ont contribué à guider le NSTU au long de ses cent vingt-cinq premières années d'existence. Adressez-vous à votre représentant du NSTU pour obtenir la liste des comités de votre section locale.



**Avantages
offerts aux
membres**



Garanties de protection du bien-être économique

Négociations collectives

Le Nova Scotia Teachers Union a négocié pour ses membres un ensemble complet de garanties et d'avantages sociaux qui sont décrits dans sa convention collective provinciale, ses conventions régionales et dans la convention de la CESP (Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique).

Dans le cadre des négociations collectives, vous jouez deux rôles clés :

1. Lorsque commence le processus de négociations, vous êtes invité, à titre de membre du NSTU, à soumettre des suggestions au comité du bien-être économique afin qu'il envisage de les inclure dans son cahier de revendications.
2. Lorsqu'une convention collective provisoire a été conclue, vous avez la possibilité de voter en faveur de son acceptation ou de son rejet.

Garanties contractuelles

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des garanties contractuelles qui ont été négociées en votre nom par le NSTU. Pour obtenir plus de détails, les enseignants sont invités à consulter la convention provinciale et les conventions régionales.

Salaires

Votre syndicat négocie une échelle des salaires pour ses membres, échelle basée sur la certification et l'expérience.



**Avantages
offerts aux
membres**

Titularisation

- Les enseignants obtiennent la titularisation (contrat permanent) après deux ans de service probatoire, toutefois l'employeur peut accorder la titularisation à l'issue d'un an dans certaines circonstances.
- Si un avis de cessation d'emploi n'a pas été reçu avant le 15 mai, un enseignant sous contrat permanent ou probatoire reste employé pour l'année scolaire suivante.
- Les enseignants sous contrat d'une durée déterminée d'une année complète à 100 % sont embauchés par contrat du 1^{er} août au 31 juillet.

Année scolaire

Votre syndicat a négocié une **année scolaire de 195 jours** qui comprend, **sur approbation de l'employeur**, un maximum de huit jours qui se répartissent comme suit :

- **deux jours** maximum pour des activités organisationnelles;
- **trois jours** maximum pour l'évaluation et le classement des élèves;
- **cinq jours** maximum pour assister à des programmes de formation pédagogique;
- **une journée** maximum pour la préparation de rapports anecdotiques;
- **temps de notation et de préparation** – veuillez consulter la Convention collective pour plus de détails.

On ne peut pas obliger les enseignants à exercer des fonctions en dehors de ces 195 jours.

Assurances

Le syndicat fournit un ensemble complet de prestations d'assurance à ses membres, y compris un contrat d'assurance-vie provincial, une assurance de soins médicaux complets, une assurance-vie facultative et au profit du conjoint, une assurance décès et mutilation accidentels, une assurance invalidité de longue durée et l'assurance voyage MEDOC.

Pour adhérer à un régime d'assurance ou pour recevoir des réponses à vos questions sur les assurances, appelez Johnson Inc. l'administrateur du régime, au 1-800-453-9543 ou au (902) 453-9543.



Avantages offerts aux membres

Congés payés

Votre syndicat a négocié plusieurs motifs vous permettant de vous absenter sans perte de salaire :

- en cas de fermeture de l'école par l'employeur ou par une autre autorité;
- pour assister à des réunions convoquées par l'employeur;
- avec autorisation, pour assister à une conférence (non organisée par l'employeur) pendant un maximum de deux jours;
- pour participer aux réunions de comités provinciaux ou fédéraux;
- pour remplir une fonction officielle comme représentant du NSTU dans des comités, des négociations de contrat, au Comité exécutif provincial;
- pour passer des examens pour améliorer votre statut professionnel;
- pour assister à votre cérémonie de remise de diplôme post-secondaire ou à celle de votre conjoint ou de vos enfants;
- pour témoigner devant un organe quasi judiciaire;
- pour offrir un programme de formation sur place;
- en cas de mise en quarantaine;
- pour voter le jour des élections lorsque vous ne pouvez pas voter après les heures de travail habituelles;
- pour servir comme juré ou comme témoin devant un organe judiciaire et
- pour exercer des fonctions officielles en tant que gouverneur du conseil d'une université ou d'un collègue agréé en Nouvelle-Écosse.

Les congés suivants peuvent être assortis de certaines restrictions ou conditions :

- congé de maternité et congé parental;
- accident du travail et
- congé autorisé pour adoption.

Consultez votre convention provinciale ou régionale pour plus de détails.

Votre syndicat a également négocié des clauses concernant :

- le partage d'emploi et
- le régime de congé avec traitement différé.

Maladie grave ou décès d'un membre de la famille

Des clauses avantageuses de congé autorisé ont été négociées. Consultez votre convention régionale pour plus de détails.



**Avantages
offerts aux
membres**

Congés de maladie

Les détails concernant les congés de maladie sont fournis dans les conventions régionales; en règle générale, les membres :

- reçoivent 20 jours de congé de maladie par an;
- peuvent accumuler une réserve de 175 à 195 jours de congé de maladie non utilisés et
- reçoivent 100 % de leur salaire durant leur congé de maladie.

Congés autorisés sans solde

Votre syndicat a négocié des clauses permettant aux enseignants de bénéficier d'une année de congé sans solde. Des congés sans solde de moins d'un an peuvent également être accordés. Consultez votre convention régionale pour plus de détails.

Votre syndicat a également négocié une clause de congé, d'un maximum de quatre ans, au cas où vous seriez élu président du NSTU.

Avantages et garanties supplémentaires

Consultez votre convention provinciale ou régionale pour obtenir des renseignements détaillés sur ces avantages majeurs qui ont été négociés en votre nom :

- indemnité de cessation d'emploi;
- priorité de rappel des enseignants sous contrat d'une durée déterminée;
- liste de réembauche/ancienneté;
- transferts ou affectations;
- postes vacants et
- prestations pour les enseignants suppléants.

Assistance juridique

Une assistance juridique peut vous être fournie dans les cas concernant les suspensions, la sécurité de l'emploi et d'autres questions découlant de l'emploi. Le coût des griefs associés aux audiences arbitrales est également couvert.

***Avertissement:** Ce résumé est fourni uniquement dans le but d'expliquer les principaux points des articles mentionnés. Tous les droits en vertu de la convention provinciale des enseignants et des conventions régionales sont régis uniquement par le document signé et émis par les parties concernées.*



**Avantages
offerts aux
membres**



Apprentissage professionnel

Le NSTU a négocié avec succès les avantages suivants dans le domaine de l'apprentissage professionnel.

Dans la convention collective provinciale

Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP) – un fonds annuel de 200 000 dollars est disponible pour soutenir des projets de programmes d'études innovants. Le montant maximum par proposition est de 5 000 \$. Pour plus d'informations, contactez le vice-président du perfectionnement professionnel de votre section locale, le bureau central de la NSTU ou visitez le site Web de la NSTU.

Consultez votre convention provinciale pour connaître les possibilités de PP négociées à votre profit, c'est-à-dire les congés d'études à plein temps et à court terme, et les bourses de perfectionnement professionnel pour les cours à unité (article 60), etc.

Subventions provinciales du NSTU

En plus des avantages négociés, votre syndicat offre des avantages supplémentaires à ses membres en matière de PP. Pour déposer une demande pour les subventions suivantes, veuillez contacter le bureau central du NSTU ou visitez le site Web du NSTU, www.nstu.ca.

Bourses de recherche pédagogique

Un fonds a été établi pour encourager et soutenir la recherche pédagogique. Les membres reçoivent un montant maximum de 475 \$ en fonction des recherches effectuées durant l'année scolaire actuelle ou durant les deux dernières années.

Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès du bureau central du NSTU, du bureau des sections locales ou sur le site Web du NSTU. Le bureau central du NSTU doit recevoir les demandes au plus tard à 16 h le premier mercredi de décembre. L'inscription peut se faire en ligne.

Bourses d'études à plein temps du NSTU

Un fonds annuel a été établi pour apporter un soutien aux membres qui souhaitent suivre un programme d'études à plein temps aux fins du perfectionnement professionnel. Le NSTU octroie chaque année jusqu'à cinq bourses de 2000 \$. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web du NSTU, auprès des présidents de section locale et au bureau central du NSTU. Les demandes doivent être reçues au bureau

central du NSTU au plus tard à 16 h le premier mercredi de mars. La demande peut être faite uniquement pour l'année durant laquelle la bourse sera utilisée. L'inscription peut se faire en ligne. Confirmation d'inscription universitaire peut suivre votre demande.



**Avantages
offerts aux
membres**

Bourses de conférences hors province

Un fonds annuel a été établi pour apporter un soutien aux membres qui souhaitent assister à des conférences hors province aux fins du perfectionnement professionnel. Afin d'aider le plus grand nombre possible de membres, aucune bourse ne pourra dépasser 475 \$. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web du NSTU, auprès des présidents de section locale et au bureau central du NSTU. Les demandes doivent être reçues au bureau central du NSTU au plus tard à 16 h le premier mercredi d'octobre, de janvier ou de mars. L'inscription peut se faire en ligne.

Bourses de voyages

Un montant de 3 000 \$ est mis à la disposition des enseignants par l'assurance de groupe du NSTU, Johnson Inc., pour ceux qui entreprennent des voyages d'études en vue de participer à des séminaires, des ateliers ou des conférences. Ces bourses ne peuvent pas servir à payer des cours universitaires ou des études aux fins de la certification.

Les formulaires de demande et les feuilles d'information peuvent être obtenus auprès du bureau central du NSTU, du bureau de votre section locale ou sur le site Web du NSTU. La date limite de réception des candidatures par le bureau central du NSTU est à 16 h le premier mercredi de mars. Aucune bourse ne peut dépasser 475 \$.

Autres possibilités de perfectionnement professionnel

Projet outremer

Le Projet outremer (PO) est une entreprise conjointe de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE/CTF) et de ses organisations membres. Depuis 1962, le PO a aidé des organisations d'enseignants dans plus de 50 pays d'Afrique, d'Asie, de la région Pacifique, et des Caraïbes. Chaque année, en juillet, le PO assure le placement de plus de 50 bénévoles dans 10 à 15 pays. Le soutien financier est fourni par la FCE/CTF et ses organisations membres. Un financement est prévu pour deux membres en 2020-2021. Veuillez consulter le site Web du NSTU pour en savoir plus.

Associations professionnelles

Elles vous permettent d'améliorer votre crédibilité professionnelle. Vous avez le choix entre 21 associations professionnelles du NSTU qui représentent diverses disciplines du curriculum ainsi que des domaines qui s'y rattachent. La journée de conférence d'octobre qui a lieu dans l'ensemble de la province est organisée par les associations professionnelles du NSTU.





Avantages offerts aux membres

Ateliers d'AP gratuits

Les membres du personnel-cadre du NSTU offrent un vaste éventail d'ateliers gratuits et de programmes de formation pédagogique. La liste des sujets est disponible auprès du bureau central du NSTU ou sur le site Web du NSTU.

Programme de stage à la mémoire de John Huntley

Chaque année, 18 membres se rendent au bureau central pour observer les membres du Comité exécutif et les cadres moyens, afin de mieux comprendre le fonctionnement du NSTU. Les formulaires de demande sont disponibles auprès de votre représentant du NSTU et sur le site Web.

Institut de développement des compétences en leadership du NSTU

Tenue en août, cette conférence de trois jours donne aux leaders locaux, régionaux et provinciaux participants l'occasion de réseauter et d'élargir leurs connaissances sur le NSTU.

CONTACT

CONTACT (Conference on New Techniques and Classroom Teaching) est une conférence interprovinciale organisée par le Nova Scotia Teachers Union, la New Brunswick Teachers' Association, la Prince Edward Island Teachers' Federation et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association. La conférence donne aux enseignants la possibilité de rester à l'avant-garde de leur profession et d'établir des liens avec leurs collègues de la région de l'Atlantique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conférence CONTACT, consultez le site Web du NSTU : www.nstu.ca

Developing Successful Schools Institute (Institut pour le développement d'écoles performantes)

Le Developing Successful Schools Institute est un programme organisé chaque année au mois de juillet à l'intention des administrateurs, des futurs administrateurs et des dirigeants de centre éducatif du Canada Atlantique. Les séances portent sur les recherches actuelles dans le domaine de l'éducation, et elles sont de nature pratique. Les participants y ont amplement l'occasion de discuter et de dialoguer avec leurs collègues de toutes les régions du Canada Atlantique. Le DSS est parrainé par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, la New Brunswick Teachers' Association, la Prince Edward Island Teachers' Federation, le Nova Scotia Teachers Union, l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association. Le DSS a lieu chaque année à l'université Mount Allison à Sackville, Nouveau-Brunswick.

Programmes et soutiens supplémentaires



**Avantages
offerts aux
membres**

Services de counselling du NSTU

Les Services de counselling, qui sont à la disposition de tous les membres du NSTU, servent à maintenir et à améliorer la qualité de vie personnelle et professionnelle pour vous, votre partenaire et les personnes à votre charge. Les thérapeutes sont des professionnels agréés, titulaires d'une maîtrise en service social. Les Services de counselling fournissent une aide à court terme ou bien, après une évaluation initiale, adressent le client à un professionnel compétent de la communauté. Les consultations sont sur rendez-vous uniquement et toutes les informations restent absolument confidentielles. Pour avoir accès aux services de counselling du NSTU ou pour obtenir de plus amples informations, contactez le bureau central du NSTU par téléphone au 1-800-565-6788 ou au 477-5621 ou par courriel à nurse@nstu.ca.

Juste équilibre-PAEF/Programme d'aide aux employés et à leur famille/Accès à des services de counselling 24 h sur 24, 7 jours sur 7

En plus des Services de counselling interne, les membres peuvent avoir accès à divers services par le biais de Juste équilibre-PAEF/Programme d'aide aux employés et à leur famille, qui est offert par les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU. Le numéro d'accès direct est 1-877-955-6788. Pour de plus amples renseignements sur les services de ce programme, veuillez communiquer avec le bureau central du NSTU à Halifax au 902-477-5621 ou au 1-800-565-6788.

Programme d'intervention précoce

Le Programme d'intervention précoce à l'intention des enseignants est un programme volontaire offert à tous les membres du NSTU qui sont blessés ou malades et qui cherchent un soutien ou une assistance pour gérer leur santé, reprendre le travail ou demander des prestations d'invalidité. Les services du PIP sont offerts partout en Nouvelle-Écosse par des ergothérapeutes pour faciliter le rétablissement de la santé et le retour rapide au travail lors des épisodes de maladie ou de blessure. L'information est strictement confidentielle. Toutefois, sous réserve d'un



Avantages offerts aux membres

consentement écrit, il peut être nécessaire de communiquer avec d'autres professionnels de la santé, des médecins, des directeurs d'école et des membres du personnel des ressources humaines de l'employeur pour soutenir le membre tout au long du processus. Les membres peuvent avoir accès à ce programme lorsqu'ils sont au travail ou en congé de maladie et ils peuvent contacter directement le Programme d'intervention précoce au NSTU, en appelant le 1-800-565-6788, ou le numéro local 477-5621 ou en envoyant un courriel à eip@nstu.ca.

Teachers Plus Credit Union



Le Teachers Plus Credit Union est un établissement financier multiservice qui vous appartient, à vous et à vos collègues – les enseignants de la Nouvelle-Écosse et leur famille. Nous offrons les mêmes services que les banques et les autres caisses populaires, mais nos services sont spécialement adaptés aux enseignants. Grâce à cela, nous sommes en mesure de mieux répondre à vos besoins. Vous pouvez avoir accès à votre compte par le biais de plus de 60 GAB situés dans toute la province (plus que tout autre établissement financier), ainsi que dans n'importe quelle caisse populaire du Canada Atlantique ou par l'intermédiaire des services bancaires en ligne ou par téléphone. Visitez notre site Web www.teachersplus.ca pour en savoir plus sur nos hypothèques, nos investissements, nos comptes de chèques et d'épargne, nos taux d'intérêt avantageux, et bien d'autres produits. Si vous avez des questions, appelez-nous au 1-800-565-3103, envoyez-nous un courriel à info@teachersplus.ca ou venez vous voir à 36, Brookshire Court à Bedford.

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)

C'est votre lien avec plus de 200 000 collègues enseignants à travers le Canada. Établie à Ottawa, la FCE est le porte-parole des enseignants canadiens au Parlement et elle a pour mission de « *faire avancer la cause de l'éducation et le statut de la profession enseignante* » en liaison avec d'autres groupes œuvrant en éducation, des syndicats et des entreprises.

Prestations de retraite

Votre syndicat vous offre la sécurité d'un Régime de pensions des enseignants (RPE) qui est coordonné avec le Régime de pensions du Canada (RPC).



**Avantages
offerts aux
membres**

Pension de retraite intégrale

En vertu du RPE, une pension de retraite intégrale équivaut à deux pour cent du salaire pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 70 %; le salaire utilisé est la moyenne des cinq (5) meilleures années de revenu. Vous êtes admissible à une pension de retraite intégrale en vertu du RPE :

- à l'âge de 55 ans, si votre âge et vos années de service totalisent au moins 85;
- si vous avez 35 années ou plus de service ouvrant droit à pension, quel que soit votre âge;
- à l'âge de 60 ans, si vous avez 10 années ou plus de service ouvrant droit à pension;
- à l'âge de 65 ans, si vous avez deux années de service depuis janvier 1988.

Pension de retraite maximum

- Elle correspond à 70 % de la moyenne de vos cinq années de salaire les plus élevées et ne peut être obtenue qu'à l'issue de 35 années ou plus de service.

Pension de retraite réduite

Vous pouvez prendre votre retraite avec une pension réduite si vous avez 55 ans et 20 années ou plus de service.

Vous recevrez deux pour cent pour chaque année de service, la pension étant réduite de :

- 4/10 d'un pour cent pour chacun des 24 premiers mois;
- 3/10 d'un pour cent pour les 36 mois suivants.

Le salaire utilisé est la moyenne de vos cinq meilleures années de revenu.

Vous pouvez également bénéficier d'une pension réduite dès l'âge de 50 ans si vous avez 30 années de service ou plus.

Rente de conjoint

En vertu du RPE, les conjoints et les partenaires de même sexe reçoivent une pension si le cotisant décédé était lui-même pensionné ou s'il avait enseigné, au moment de son décès, au moins





Avantages offerts aux membres

deux ans dans la province. La pension est calculée de la manière suivante :

Pour le conjoint d'un enseignant qui a pris sa retraite avant janvier 1988

- 50 % de la pension du conjoint plus 10 % pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, à concurrence de 40 %, ou jusqu'à l'âge de 25 ans si l'enfant poursuit des études;

Pour le conjoint d'un enseignant employé après le 1er janvier 1988

- 60 % de la pension du conjoint plus 10 % pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, à concurrence de 40 %, ou jusqu'à l'âge de 25 ans si l'enfant poursuit des études;

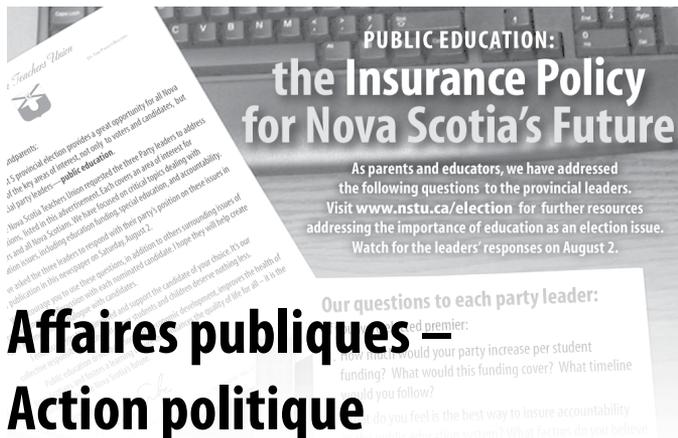
Vous avez aussi la possibilité, au moment de votre retraite, de choisir de recevoir une pension à vie réduite pour permettre à votre conjoint survivant de recevoir jusqu'à 80 % ou 100 % de votre pension. Vous pouvez également choisir que le montant intégral de votre pension soit payé à votre conjoint pendant 5, 10 ou 15 ans. Pour obtenir de plus amples détails, consultez le site Web de la NS Pension Services Corporation à www.nstpp.ca.

Rente de survivant

La personne décédée doit avoir été pensionnée ou avoir enseigné deux années ou plus dans la province au moment du décès. La prestation est de 60 % de la pension de l'enseignant ou de la pension que l'enseignant aurait reçue s'il avait été pensionné. Ce montant est divisé en parts égales entre les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, ou jusqu'à l'âge de 25 ans s'ils suivent des études supérieures. S'il n'y a pas d'enfants, les prestations sont divisées en parts égales entre les personnes à charge. Les personnes à charge peuvent inclure la mère, le père, un frère, une sœur ou des enfants, s'ils ont une déficience mentale ou physique.

Paiement de remboursement

Si un enseignant a enseigné moins de deux ans au moment de son décès, le montant qu'il a cotisé au RPE sera versé au conjoint survivant; en l'absence de conjoint, aux enfants; en l'absence d'enfants, aux personnes à charge; en l'absence de personnes à charge, à la succession. Les enseignants qui souhaitent obtenir un remboursement doivent s'adresser à la NS Pension Services Corporation, en appelant l'un des numéros indiqués à la page 5.



**Avantages
offerts aux
membres**

Affaires publiques – Action politique

Le NSTU surveille les politiques et les pratiques des principaux partis politiques de la province dans le but de déterminer les questions ayant un impact sur l'enseignement public. Des contacts sont établis lors de réunions avec des députés, de visites à l'Assemblée législative et d'observations durant les conventions annuelles de chaque parti.

Lors des élections provinciales, le service des affaires publiques met en œuvre une stratégie d'affaires publiques et de relations publiques axée sur la position des partis et de leurs candidats à l'égard des questions relatives à l'éducation. Cette stratégie met également l'accent sur la sensibilisation des membres et incite les enseignants à participer aux campagnes électorales.

Le manuel Public Affairs Political Action Strategy du NSTU fournit des informations récentes sur des sujets relatifs à l'éducation avec des questions pour les candidats.

Une conférence sur les communications se tient tous les deux ans à l'intention des vice-présidents des affaires publiques, des relations publiques et des communications.



**Avantages
offerts aux
membres**

Relations publiques

Le service des relations publiques du NSTU produit un large éventail de programmes conçus pour mettre en valeur et promouvoir nos membres, la profession enseignante et notre vision de l'enseignement public, parvenir à une compréhension mutuelle, atteindre des objectifs organisationnels et servir l'intérêt public.

Relations avec les médias

En tant que défenseur de plus de 9 100 membres, le NSTU établit et entretient des relations positives avec les médias provinciaux. Le président du NSTU, porte-parole officiel du NSTU, est à l'avant-scène lors des séances d'information à l'intention des médias et des conférences coordonnées par les Relations publiques.

Communiqués de presse

Des communiqués de presse sont mis à la disposition de tous les médias provinciaux. Les communiqués de presse sont publiés au nom du président du NSTU.

Publicité

Le NSTU prévoit un budget destiné à la publication de messages publicitaires dans les organes de presse tels que The Chronicle Herald (municipalité régionale d'Halifax et province), The Cape Breton Post (Cap-Breton/nord de la péninsule) et Le Courrier (francophonie).

De la publicité télévisée est faite sur des chaînes provinciales à l'automne, pendant les vacances et au printemps. Certaines annonces sont produites par les Communicateurs en éducation de l'Atlantique (CEA) qui représentent le personnel chargé des relations publiques dans chacune des cinq organisations atlantiques d'enseignants et la Nunavut Teachers' Association.

La publicité radiophonique est également utilisée pour certaines campagnes, en particulier au début de l'année scolaire.

Promotions

Le nom et le logo du NSTU sont utilisés sur une gamme de produits promotionnels. Dans la mesure du possible, le NSTU vise à appuyer le commerce équitable et à acheter des produits promotionnels qui ne sont pas fabriqués dans un environnement où les ouvriers sont exploités. Il peut s'agir de chandails, de portefeuilles et de sacs de voyage, de stylos et de crayons, de calculatrices, de porte-clefs, d'épinglettes, d'écrans d'affichage, d'affiches, de trousseaux d'information et de brochures. Composez le numéro sans frais 1-800-565-NSTU (6788) ou envoyez un courriel à l'adresse pr@nstu.ca.

Activités conjointes de relations publiques

Le NSTU travaille avec les Communicateurs en éducation de l'Atlantique (CEA) pour planifier et produire conjointement un certain nombre de programmes axés sur les relations publiques. Le NSTU contribue également à la planification de la production et à la préparation des annonces télévisées et radiophoniques, de la publicité dans les journaux, des affiches, etc.

Le NSTU célèbre la semaine de l'éducation depuis plus de 70 ans. Chaque année, le NSTU travaille avec des partenaires en éducation pour coordonner une célébration de l'excellence en enseignement qui dure une semaine en avril.

Publications

Le NSTU peut s'enorgueillir d'avoir l'une des meilleures publications primées du Canada à l'intention de ses membres. Le magazine *The Teacher* est publié en ligne huit fois par année scolaire et est disponible sur notre site Web : www.nstu.ca.

Journée de l'engagement des membres

Le NSTU célèbre chaque année la Journée de l'engagement des membres le 5 octobre qui marque la Journée mondiale des enseignants. Au cas où le 5 octobre tombe durant une fin de semaine, la Journée de l'engagement des membres sera célébrée le vendredi qui précède la Journée mondiale des enseignants. La journée est destinée à permettre aux sections locales du NSTU de faire mieux connaître les programmes et les services du NSTU parmi les membres du NSTU dans les écoles et les centres éducatifs de l'ensemble de la province. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le président de votre section locale.



**Avantages
offerts aux
membres**



Avantages offerts aux membres

Courriel Web

Tous les membres du NSTU, ainsi que les membres retraités, ont droit à un compte de courriel Web gratuit du NSTU. Le courriel Web du NSTU est le moyen de communication privilégié avec nos membres et offre un compte de courriel Web sécurisé, encodé, privé et accessible n'importe où. Il permet également aux membres de s'inscrire à des listes de distribution pertinentes à la profession. Les détenteurs d'un compte de courriel Web du NSTU bénéficient également d'une fonction d'inscription en ligne qui entre automatiquement leurs données personnelles dans les champs appropriés lorsqu'ils s'inscrivent à des conférences du NSTU.

L'ouverture d'un compte de courriel Web du NSTU est automatisée. Pour ouvrir un compte, il vous suffit de suivre le lien sur le site Web du NSTU (« NSTU Web Account » sous le menu déroulant « Communications ») et d'entrer les renseignements demandés. Sachez que vous devez être inscrit au registre des membres afin d'ouvrir un compte et que vous ne pouvez pas ouvrir plus d'un compte. Une fois qu'un compte a été activé à votre nom, le système ne vous permettra pas d'ouvrir un deuxième compte.

Le système vous permettra de sélectionner votre propre nom d'utilisateur et vous demandera d'assigner un mot de passe à votre compte. Vous devriez consulter les politiques concernant les noms d'utilisateur et les mots de passe avant de cliquer sur le lien pour lancer une demande de compte.

L'autre moyen de solliciter un compte est d'envoyer un message à Webaccounts@nstu.ca. Si vous choisissez cette méthode pour demander un compte, veuillez indiquer votre nom au complet (y compris votre deuxième prénom) et votre numéro professionnel ou bien votre numéro du CCNE.

Site Web (www.nstu.ca)

Le site Web du NSTU comporte des vidéos, des « tweets », des nouvelles déroulantes, un « sondage rapide » ainsi que des bannières sur lesquelles vous pouvez « cliquer ». De plus, tous les formulaires affichés sur le site Web sont également disponibles sur une page intitulée « Formulaires en ligne » qui est située sous le menu « Communications ». Le site a une interface unique; par conséquent, si vous tentez d'accéder à une page protégée, le système vous demandera de fournir votre nom d'utilisateur du NSTU et votre mot de passe (de plus amples renseignements sont fournis ci-dessous sur les comptes de courriel du NSTU).

Appli du NSTU

L'application du NSTU fournit un accès rapide aux nouvelles, aux coordonnées du personnel, aux votes, au courriel Web et à d'autres événements d'actualité. L'appli fournit également aux utilisateurs la possibilité de rester toujours au courant par le biais de notifications poussées.

L'appli peut être téléchargée sur l'App Store d'Apple pour les appareils iOS et sur Google Play pour les appareils Android.



**Avantages
offerts aux
membres**

Protocole du courriel Web du NSTU

Préambule

La politique du NSTU stipule que tous les membres doivent utiliser le système de courriel Web du NSTU pour toutes les communications électroniques concernant des affaires relatives au syndicat.

Protocole

1. Les membres qui souhaitent communiquer avec le bureau central du NSTU doivent le faire au moyen du système de courriel Web du NSTU, d'une adresse courriel sans lien avec l'employeur ou par téléphone.
2. Les membres qui souhaitent communiquer avec d'autres membres sur des affaires relatives au syndicat doivent utiliser le système de courriel Web du NSTU, une adresse courriel sans lien avec l'employeur ou le téléphone.
3. Tout membre qui contacte le bureau du NSTU à partir du système de courriel Web de son employeur recevra une réponse l'avisant que le NSTU ne communiquera pas au moyen du courriel Web de l'employeur et fournissant des instructions pour appeler le NSTU ou envoyer un courriel à l'aide d'un compte Web du NSTU ou d'une adresse courriel sans lien avec l'employeur. Si le membre n'a pas de compte courriel Web du NSTU, on lui indiquera comment en obtenir un.
4. Lorsque des membres communiquent avec les dirigeants du NSTU au moyen du système de courriel de leur employeur, les dirigeants du NSTU doivent répondre en leur demandant d'utiliser le courriel du NSTU ou une adresse courriel sans lien avec l'employeur ou bien de communiquer par téléphone ou d'autres moyens.



**Avantages
offerts aux
membres**

PERSONNEL DE DIRECTION



*Directrice générale
– Janine Kerr
(en congé)*



*Directeur général
intérimaire –
Simon Wilkin*



*Directeur
général adjoint –
Jack MacLeod*



SERVICES AUX MEMBRES: Paul Boudreau (durée déterminée), Wally Fiander, Tim MacLeod (durée déterminée), Kyle Marryatt (en congé)



*SERVICES AUX
MEMBRES:
Stacy Samson*



*PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL: Pamela Langille,
Miguëlle Légère, Louis Robitaille*



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX MEMBRES (PAM)



Conseillère Sandra Murray; Conseiller Brian Roberts; Coordinatrice de cas du PIP Leticia Richer; Coordinatrice de cas du PIP Maya Fallows



*Infirmière autorisée
Anna Ordinelli*

CADRES DES SERVICES PROFESSIONNELS



Coordonatrice des relations publiques Angela Murray; Agente financière Melanie Waye; Spécialiste du soutien aux communications – Mark Laventure.



**Avantages
offerts aux
membres**

AVOCATE-CONSEIL



*Avocate-conseil à
l'interne Leah Kutcher*

RESSOURCES HUMAINES



*Agente des ressources
humaines Nancy Morton*

PERSONNEL DE SOUTIEN DU NSTU



Au deuxième rang, de gauche à droite : Michelle Myers, Shelly Landry, Brad McIsaac, Deb Savoie, Lise Meunier, Bev Tufts, Paul Hamer.

Assis, de gauche à droite : Karen Staples, Lisa Farmer, Nancy Day, et Hilton Smith (en congé).

Absents de la photo: Courtney Costard, Robert Laushway, Marie MacInnis et Nicole Wells.



**Avantages
offerts aux
membres**

Services du NSTU

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires du bureau central dans les domaines suivants, veuillez appeler la personne ou le service indiqué ci-dessous. À Halifax, appelez le 477-5621 ou le numéro sans frais 1-800-565-NSTU (6788) ou envoyez un courriel à nstu@nstu.ca.

Administration générale	S. Wilkin
Affaires publiques/Relations publiques	à déterminer
Assemblée générale annuelle du Conseil.....	S. Wilkin
Assistance internationale.....	S. Wilkin
Associations professionnelles	M. Légère
Assurance-emploi	
Appels :	J. MacLeod
Renseignements :	J. MacLeod
Assurances.....	S. Samson
Ateliers d'apprentissage professionnel	Services de l'AP
Bourses d'apprentissage professionnel (NSTU).....	M. Légère
Bourses Sheonorail.....	P. Langille
Certification	P. Langille
Comité provincial de perfectionnement professionnel.	M. Légère
Comités locaux de perfectionnement professionnel.	M. Légère
Comptabilité.....	M. Myers
Conduite professionnelle (Discipline).....	S. Wilkin
Conférence CONTACT	M. Légère
Convention de la CESPAC	K. Marryatt
Conventions professionnelles.....	Services aux membres
Courriel Web	S. Wilkin /B. Tufts
Élections (membres du Comité exécutif provincial).....	L. Robitaille
Équité	M. Légère
Fédération canadienne des enseignants	S. Wilkin
Finances	M. Waye
Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP).	M. Légère
Formation au leadership	M. Légère
Griefs	Services aux membres



Avantages offerts aux membres

Guide du NSTU	L. Robitaille
Initiatives à l'intention des nouveaux membres	M. Légère
Immobilier	N. Morton
Négociations	S. Wilkin
Occupational Health & Safety Act (loi sur l'hygiène et la sécurité au travail).. Services aux membres	
Association des enseignants retraités.....	S. Wilkin
Pensions	K. Marryatt/J. MacLeod
Programme d'assistance aux membres.....	A. Ordinelli
Programme d'incitation à la retraite anticipée.....	S. Wilkin
Programme d'intervention précoce.....	A. Ordinelli
Curriculum	P. Langille
Régime de congé avec traitement différé.....	J. MacLeod
Projet outremer	M. Légère
Registre des membres	S. Wilkin/B. Tufts
Résolutions (AGA du Conseil)	L. Robitaille
Sections locales (communications générales).....	S. Wilkin
Semaine de l'Éducation	A. Murray
Services aux membres	
Discipline.....	S. Wilkin
Services de counselling	A. Ordinelli
Services de promotion	A. Murray
Site Web.....	S. Wilkin /B. Tufts
Technologies éducatives.....	S. Wilkin
<i>The Teacher</i>	A. Murray

APPRENEZ À CONNAÎTRE LE LOGO DU NSTU

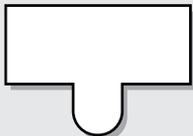
Le logo familial du NSTU identifie votre syndicat depuis plus de trente ans. Ce logo a été créé par Les Walker, agent des relations publiques, aujourd'hui retraité. La prochaine fois que vous verrez le logo, vous comprendrez mieux sa forme significative...

1.



Le drapeau de la Nouvelle-Écosse, comme votre syndicat, représente toutes les régions de notre province. Il forme la barre du T – pour Teachers (enseignants), qui est entourée...

2.



3.



... par un solide U – pour Union (syndicat). Le syndicalisme est la base et la force du NSTU.

Ensemble, ces trois composantes clés, qui représentent notre province, ses enseignants et votre syndicat, sont entrelacées au sein d'un...

4.

... bouclier protecteur qui est une représentation graphique des objectifs fixés par nos membres fondateurs et étendus à des milliers de membres depuis plus de 100 ans!





Nova Scotia Teachers Union

3106 chemin Joseph Howe
Halifax, Nouvelle-Écosse B3L 4L7
www.nstu.ca

*Nous vous invitons à commenter ce document.
Sans frais : 1-800-565-6788 Courriel : nstu@nstu.ca*

© NSTU, septembre, 2020